

Ancenis-Saint-Géréon, le 14 octobre 2024

AUTORISATION PARENTALE

SORTIE BOWLING

Je soussigné(e)(représentant légal)

Du jeune.....

né(e) le.....

domicilié.....

Tél.....

Mail :.....

autorise mon enfant à participer à la sortie bowling **le mercredi 30 octobre**
(sortie organisée par le service Jeunesse de la Ville d'Ancenis-Saint-Géréon).

donne une participation financière de 8.20 euros

fournit une fiche sanitaire dûment remplie

fournit le dossier d'adhésion au secteur Ado de la ville d'Ancenis – Saint - Géréon
(fiche d'adhésion + 6,00 €)

Date :

Signature :

Document à conserver

Déroulement : Sortie BOWLING – Bowling Powerball – Espace 23 – Ancenis -Saint - Géréon

- RDV à 19h15 directement au bowling
- réservation pour 2 parties
- DEPART à 21h45 du **Bowling Powerball – Espace 23 – Ancenis-Saint- Géréon**

- Sortie encadrée par 2 animateurs du Service Jeunesse

20 places maximum

Contacts :

Animateurs Service Jeunesse – Ville d’Ancenis – Saint Géréon

Pour valider votre inscription :

[Retour de cette autorisation parentale remplie et signée](#)

[Retour de la participation financière de 8.20 euros](#)

[Retour de la Fiche sanitaire complète \(copie vaccins\) et signée](#)

[Retour du dossier d’adhésion au secteur Ado \(fiche d’adhésion remplie et signée + cotisation de 6 €\) :](#)

Où et quand retourner ces documents ?

- Sur l’accueil Libre du Bois Jauni (en face le Centre Aquatique Jean Blanchet)
Du lundi au vendredi de 14h à 18h
- A la direction des Services à la Population de la Mairie d’Ancenis-Saint-Géréon, 40 place Saint-Pierre
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h15
Le vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h
- Par mail à l’adresse suivante : jeunesse@ancenis-saint-gereon.fr

